

Politique nationale de la ruralité
2007-2014

Mesure des laboratoires ruraux



Québec 



Ce document a été réalisé par la Direction du développement rural du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Ce document est accessible sur le site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions :

www.mamr.gouv.qc.ca

ISBN 978-2-550-50389-7 (imprimé)

ISBN 978-2-550-50390-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

© Gouvernement du Québec, 2007





Table des matières

Mise en contexte	4
Description d'un laboratoire	4
Objectifs poursuivis par les laboratoires ruraux	5
Budget affecté à la mise en œuvre des laboratoires ruraux	5
Choix des laboratoires à partir d'un processus d'appels à projets	6
Calendrier pour le dépôt et analyse des projets	8
Processus de sélection	9
Territoires ciblés et organisations pouvant présenter un projet de laboratoire	9
Critères de sélection des projets de laboratoire	10
Composition des comités de sélection pour chacun des champs thématiques	11
Champs thématiques suggérés lors des trois appels à projets	12
Transfert des connaissances	12
Autres renseignements pertinents	13
Description des champs thématiques	14
Lettre d'intention de dépôt d'un projet	19
Fiche de présentation de projet	21





Mise en contexte

La Politique nationale de la ruralité soutient les communautés rurales dans leurs efforts de renouvellement et de renforcement. C'est essentiellement par les pactes ruraux, signés entre le gouvernement du Québec et les MRC, que les milieux ruraux se sont mobilisés et engagés dans un grand nombre d'initiatives pour améliorer la qualité de leur cadre de vie et leur organisation sociale, culturelle et économique. Les projets soutenus, plus de 4 000 au début de 2007, répondaient d'abord à des besoins locaux et n'avaient pas toujours pour but de réorienter ou de relancer sur de nouvelles bases la socioéconomie de la ruralité québécoise.

L'avenir des milieux ruraux et de la ruralité dans son ensemble repose en grande partie sur l'engagement des populations à se donner des communautés qui correspondent à leurs besoins et à leurs aspirations. Préparer la ruralité de demain relève d'un juste équilibre entre ce qui la caractérise – en matière d'activités, de ressources, de traditions, de savoir-faire et d'organisation locale du développement – et l'ouverture à de nouvelles approches et à des dimensions inédites dans la mise en valeur du territoire.

Malgré une dotation très diversifiée en ressources de toute nature, les milieux ruraux n'ont pas toujours conscience des immenses avantages et potentiels dont ils disposent. Cette situation provient souvent de l'absence de moyens techniques, professionnels et financiers leur permettant de développer des connaissances pratiques sur leurs atouts et, surtout, sur les moyens de se mettre en valeur.

Comme la ruralité d'aujourd'hui et de demain doit constamment être renouvelée pour que la pérennité de cette dernière soit assurée, il faut être disposé à remettre en question la façon d'organiser la vie communautaire, de livrer les services, d'envisager l'économie et l'emploi et d'occuper son territoire. On doit prendre en compte et apprivoiser de nouvelles dimensions du développement rural, être ouvert aux nouveaux contextes internationaux, déterminer les domaines d'activité qui bonifieront la vie économique, sociale et culturelle et ne pas hésiter à prospecter, explorer, expérimenter et innover. De nouveaux champs d'activité se présentent en matière de ruralité qui méritent d'être considérés, dès maintenant, pour en cueillir les résultats à moyen et long terme.

Par le truchement de la Politique nationale de la ruralité, il a été proposé de mener en milieu rural 25 expériences approfondies de développement dans des champs d'activité peu étudiés et peu éprouvés, et représentant des voies d'avenir. Ces expériences, présentées sous la forme de laboratoires ruraux, constituent en soi une innovation; elles correspondent à des projets inédits à durée limitée, pouvant s'étendre jusqu'à six ans, proposés et mis en œuvre par des organismes ou institutions localisés en milieu rural. Comme les communautés rurales peuvent apprendre les unes des autres et bénéficier mutuellement de leurs expériences, chaque équipe responsable d'un laboratoire a l'obligation de diffuser ses constats et résultats dans le reste du Québec rural tout au long de son expérimentation et selon une approche prévue dès le démarrage du projet.

Description d'un laboratoire

Les expériences de laboratoires ruraux consistent en des projets pilotes d'une durée pouvant atteindre six ans. Ces derniers portent sur des sujets présentant, pour les communautés rurales du Québec, des voies d'avenir qui méritent d'être explorées. Aux fins de la mesure, un laboratoire rural se décrit ainsi :





- Il comporte un projet concret de développement qui se réalise sur un territoire rural déterminé dans la Politique nationale de la ruralité et qui correspond aux champs thématiques proposés dans la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 ou à un nouveau champ thématique.
- Il est porté par un organisme œuvrant et ayant son siège social dans les territoires ruraux définis dans la Politique nationale de la ruralité.
- Il est en concordance avec les orientations du plan de travail du pacte rural de la ou des MRC où il se déroule et il est en accord avec les orientations et objectifs de la Politique.
- Il sert à mener une expérience dans un secteur défini, ou dans plusieurs secteurs intégrés, couvrant différentes dimensions : organisation, approche utilisée, partenariat, utilisation des ressources humaines et naturelles, essais pratiques, ressources à mettre en valeur, mise en œuvre de scénarios de développement originaux, etc.
- Il peut être totalement nouveau ou explorer une dimension nouvelle d'une initiative déjà en marche.
- Les résultats escomptés du laboratoire doivent démontrer une progression au fil des années et une durabilité au terme du projet.
- Il a une durée maximale de six ans, en fonction de l'année où il est approuvé.
- Le projet de laboratoire doit aborder la diffusion des connaissances émergentes de l'expérience ainsi que le développement des savoir-faire inexistantes au départ dans le milieu; il doit permettre de confirmer ou non des hypothèses et servir à prospecter les possibilités de création de nouveaux champs d'activité.

Objectifs poursuivis par les laboratoires ruraux

Tel qu'il a été précisé dans la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, les laboratoires ruraux visent cinq objectifs étroitement liés :

- Répondre aux initiatives des milieux ruraux désirant emprunter une direction innovante, mais n'ayant pas les moyens financiers ou techniques suffisants pour le faire.
- Démontrer la capacité de renouveler la ruralité.
- Explorer de nouvelles avenues de solutions aux problématiques rurales en misant en particulier sur des approches ou modèles coopératifs et communautaires.
- Accroître la maîtrise des milieux ruraux sur leur avenir et sur leur développement à partir d'initiatives dont ils sont les initiateurs et les concepteurs.
- Explorer les initiatives pendant un nombre suffisant d'années afin d'en mesurer tout le potentiel en combinant aide financière et accompagnement technique. L'objectif des expérimentations thématiques consiste à en dégager des avenues gagnantes qui pourront servir de vitrine aux autres territoires ruraux.

Budget affecté à la mise en œuvre des laboratoires ruraux

Une enveloppe globale de 15,5 millions de dollars sur sept ans est consacrée à la mesure des laboratoires ruraux en vue de mener ces expériences, soit de 2007 à 2014.

Une enveloppe annuelle pouvant atteindre 100 000 \$ pour la durée de chaque laboratoire est attribuée aux projets retenus dans les champs d'expérimentation qui sont définis dans la Politique, ou encore dans d'autres domaines soumis par les promoteurs du laboratoire. La mise en œuvre des laboratoires





ruraux implique un déboursé annuel d'un million de dollars en 2007-2008, de deux millions en 2008-2009 et de 2,5 millions par année jusqu'en 2014.

Le budget de chaque laboratoire peut être augmenté par la contribution de ministères et d'organismes publics, de municipalités et d'organisations locales et régionales ainsi que par la contribution du secteur privé.

Un autofinancement d'au minimum 20 % du coût du projet est exigé du promoteur et de ses partenaires.

Les sommes réservées pour un laboratoire sont déboursées en vertu d'un protocole qui intervient entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et l'organisme responsable du projet. L'ensemble des partenaires financiers ou techniques du laboratoire (municipalité locale, MRC, coopérative, OSBL, ministère sectoriel, groupe de recherche et développement, secteur privé, etc.) peuvent également être signataires de l'entente.

Les dépenses admissibles comprennent : le personnel, les activités de recherche, l'acquisition et le transfert de connaissances, brevets et autres, l'expérimentation sous toutes ses formes, le soutien technique et professionnel extérieur, toutes les dépenses en capital et celles liées à l'organisation et à la bonne marche du projet, etc.

Certaines dépenses sont toutefois inadmissibles : les dépenses allouées à la réalisation d'un projet, mais effectuées avant la date de réception de la demande officielle, ne sont pas admissibles et l'aide financière consentie ne peut servir au financement du fonctionnement d'un organisme, au financement de sa dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé. L'acquisition de terrains est également exclue des dépenses admissibles. Les dépenses en matière d'immobilisation, d'achat d'équipements, d'acquisition de technologies, de logiciels, de progiciels ou de brevets doivent être diminuées de la valeur résiduelle du bien ou du produit au terme du projet.

Choix des laboratoires à partir d'un processus d'appels à projets

Le MAMR souhaite recevoir des propositions de laboratoires en concordance avec les objectifs présentés dans cette publication. C'est par un processus d'appels à projets que s'opère le choix des laboratoires en fonction d'une inscription en deux étapes :

1. Une lettre d'intention obligatoire

Les promoteurs de projets doivent d'abord inscrire leur projet dans une lettre d'intention à déposer ou à poster à l'adresse de la direction régionale du MAMR de sa région. On peut obtenir les coordonnées des directions régionales à l'adresse Web suivante : www.mamr.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Ministère »; ou par téléphone au 418 691-2015.

Les promoteurs peuvent utiliser le formulaire fourni à cet effet à la fin de cette publication ou le télécharger à partir du site Web du MAMR. Le calendrier pour la présentation des lettres d'intention est défini au chapitre qui suit.

Cette lettre d'intention doit préciser les quatre points suivants :

- La description du porteur de projet (le promoteur).
- Le thème du laboratoire avec une courte description du projet et des objectifs poursuivis.
- En quoi le projet répond-il à la définition d'un laboratoire?
- Le territoire visé, les partenariats, la durée du projet et le budget prévisionnel.





Dans les deux semaines suivant la réception des lettres d'intention, la Direction du développement rural fait parvenir au promoteur un accusé de réception quant à la recevabilité du projet de laboratoire soumis, et ce, en fonction de trois aspects : l'admissibilité du promoteur, l'admissibilité du territoire ciblé pour le projet et la nouveauté du projet pour la ruralité québécoise.

2. Le dépôt des projets de laboratoire

Les promoteurs doivent, aux dates indiquées au prochain chapitre, déposer un dossier complet de candidature présentant toute l'information requise pour l'analyse et l'évaluation du projet. Le dépôt des projets s'effectue dans les bureaux des directions régionales du MAMR.

Lors de chacun des appels à projets, la fiche de projet qui se trouve à la fin de cette publication, à la suite du formulaire de la lettre d'intention, doit servir à la présentation d'un projet et contenir les renseignements suivants :

Information requise

- Organisme promoteur : composition, expériences, etc.
- La présentation du projet et les objectifs poursuivis.
- La durée du projet et son calendrier de mise en œuvre.
- Indiquer en quoi le projet de laboratoire est novateur pour le milieu et pour la ruralité québécoise.
- Indiquer pourquoi il ne peut être pris en compte par un pacte rural.
- Les résultats recherchés tout au long du déroulement du projet et à sa conclusion.
- La concordance avec le plan de travail du ou des pactes ruraux du territoire visé.
- Le plan opérationnel de mise en œuvre du projet et son déroulement selon la durée.
- Le budget et le plan de financement (le plan d'affaires) pour la durée du projet.
- Les partenaires locaux et régionaux sur le plan technique et financier.
- La faisabilité technique du projet.
- Préciser en quoi l'aide du MAMR est nécessaire à la réalisation du projet.
- Les retombées du projet sur le développement des communautés rurales où se déroule le laboratoire.
- La capacité du transfert des connaissances tout au long du projet : propositions et modalités.





Calendrier pour le dépôt et analyse des projets

Les laboratoires ne sont pas tous mis en branle la même année. Trois appels à projets sont lancés :

Premier appel à projets pour les 10 premiers projets de laboratoire

Lettre d'intention :	19 octobre 2007
Dépôt du projet :	28 décembre 2007
Analyse du projet :	Janvier 2008
Annonce des laboratoires retenus :	Février 2008
Signature des protocoles d'entente avec les promoteurs :	Mars 2008
Début des 10 premiers laboratoires :	Mars 2008

Deuxième appel à projets pour 10 autres projets de laboratoire

Lettre d'intention :	1 ^{er} mars 2008
Dépôt du projet :	1 ^{er} mai 2008
Analyse du projet :	Mai 2008
Annonce des laboratoires retenus :	Juin 2008
Signature des protocoles d'entente avec les promoteurs :	Juin 2008
Début du second groupe de 10 laboratoires :	Été 2008

Troisième appel à projets pour les cinq derniers projets de laboratoire

Lettre d'intention :	5 janvier 2009
Dépôt du projet :	13 février 2009
Analyse du projet :	Du 15 février au 1 ^{er} avril 2009
Annonce des laboratoires retenus :	15 avril 2009
Signature des protocoles d'entente avec les promoteurs :	Mai 2009
Début des cinq derniers laboratoires :	Juin 2009





Processus de sélection

Les projets déposés suivent les étapes suivantes :

- Dépôt d'une lettre d'intention obligatoire à la direction régionale du MAMR où se réalise le projet.
- Réception par le promoteur d'une lettre du MAMR quant à la recevabilité du projet.
- Dépôt du projet final à la direction régionale du MAMR de la région où se réalise le projet.
- Des avis sur le projet sont préparés par la direction régionale du MAMR et par celle du ou des ministères ou de l'organisme gouvernemental concerné par le champ thématique du projet.
- Une analyse globale du projet avec recommandations est effectuée par un comité d'évaluation pour chacun des champs thématiques.
- La Direction du développement rural du MAMR assume le suivi de l'évaluation des projets de laboratoire et en fait rapport au Comité des partenaires de la ruralité qui, à son tour, émet ses recommandations à la ministre.
- La ministre du MAMR effectue le choix final des projets en fonction des évaluations et des avis reçus.
- Les responsables des projets retenus doivent signer un protocole d'entente avec le MAMR, où sont indiqués les engagements de chacune des parties. Les versements de l'aide financière se font à raison d'une fois par année, sauf pour la dernière année où il y en a deux.
- Les directions régionales du MAMR sont les répondants régionaux pour tous les projets de laboratoire. Elles assurent d'abord l'information sur la mesure puis le suivi budgétaire et administratif et, enfin, l'accompagnement technique des expérimentations retenues dans leurs régions respectives.

Territoires ciblés et organisations pouvant présenter un projet de laboratoire

La mesure des laboratoires ruraux s'adresse uniquement aux organismes et institutions œuvrant et ayant leur siège social dans les territoires ruraux définis dans la Politique nationale de la ruralité. Les projets peuvent couvrir une ou des municipalités rurales, une MRC au complet ou même un regroupement de MRC.

Les organisations qui peuvent soumettre un projet de laboratoire sont :

- les municipalités locales et les MRC;
- les organismes municipaux : offices, régies municipales et intermunicipales, etc.;
- les organismes sans but lucratif;
- les conseils de bande;
- les coopératives non financières et les entreprises d'économie sociale.

Les promoteurs d'un laboratoire peuvent s'associer à divers partenaires pour concrétiser leur projet et atteindre les résultats escomptés. À titre indicatif, il peut s'agir d'une municipalité locale, d'une MRC, d'une conférence régionale des élus (CRÉ), de coopératives, d'organismes sans but lucratif, d'entreprises privées, d'entreprises d'économie sociale, d'institutions d'enseignement (collèges et universités), de commissions scolaires ou d'organismes du secteur des services sociaux ou de la santé, de groupes de recherche, etc.





Critères de sélection des projets de laboratoire

Chaque projet est évalué selon la grille d'évaluation suivante. Au terme de chaque appel à projets, les résultats sont mis à la disposition de chaque organisme promoteur d'un laboratoire.

Critères	Cote maximale
L'organisme porteur du projet : expérience, crédibilité, composition, réalisations	5 %
Aspects novateurs du projet : <ul style="list-style-type: none"> ■ Réponse originale à une problématique ou à un besoin ■ Recherche et expérimentation de solutions nouvelles ■ Élaboration d'une démarche, d'un concept, d'une organisation ■ Mise en valeur différente des ressources humaines, naturelles ou autres ■ Valeur ajoutée à ce qui est en place ■ Clarté du processus d'innovation ■ Soutien technique et professionnel approprié 	20 %
Partenariat technique et financier (ancrage et appropriation du projet dans le milieu) : <ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilisation autour du projet : présentation des partenaires et de leur importance dans la réussite du projet ■ Montage financier ■ Participation populaire, association avec des organismes ou groupes spécialisés pour le soutien et l'accompagnement technique ■ Appui de la MRC, des municipalités et des autres organisations, etc. ■ Validation de la pertinence du projet et légitimation de l'initiative et de l'engagement par les partenaires 	20 %
Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ■ Clarté et réalisme ■ Lien avec la problématique ou avec le besoin ciblé dans le milieu ■ Correspondance avec le plan de travail du ou des pactes ruraux ■ Les retombées du projet sur les municipalités dévitalisées, s'il y a lieu 	10 %





Capacité du transfert des connaissances pouvant servir d'exemple : <ul style="list-style-type: none"> ■ Propositions de diffusion des expériences et des résultats et détermination des résultats attendus et recherchés et comment les mesurer 	20%
Retombées recherchées (amélioration de la qualité de vie sociale, économique et culturelle, mise en valeur des potentiels du milieu, valeur ajoutée à ce qui se fait dans le milieu, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> ■ Retombées sociales et économiques recherchées ■ Renforcement des capacités du milieu 	10 %
Résultats attendus du laboratoire au terme de l'expérimentation : pérennité du projet, reprise par d'autres acteurs, projets secondaires ou autres	5 %
Appréciation générale	10 %
Le ou les comités de sélection sont invités à inscrire leurs commentaires sur leur perception du projet et sur les forces et faiblesses de celui-ci, et même à proposer des améliorations au besoin.	
Pour les projets qui concernent les communautés rurales les plus dévitalisées ¹ , les comités de sélection peuvent bonifier leur évaluation d'un pourcentage supplémentaire pouvant atteindre 5 %.	

Composition des comités de sélection pour chacun des champs thématiques

Le ou les comités d'évaluation sont composés de représentants des organismes suivants :

- La Direction du développement rural du MAMR pour assumer le secrétariat et le suivi administratif
- Les ministères ou organismes gouvernementaux les plus concernés
- Les organismes nationaux en lien avec le champ thématique abordé (ad hoc)
- Le Comité des partenaires de la ruralité
- Les directions régionales du MAMR
- Les organisations régionales ayant des connaissances techniques dans le champ thématique du laboratoire (ad hoc)

1. Les municipalités les plus dévitalisées ont un indice de développement inférieur à -5. La liste de ces municipalités est accessible sur le site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions au www.mamr.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Régions et ruralité ». Ces municipalités peuvent, entre autres, avoir recours au pacte rural pour contribuer, le cas échéant, à un projet de laboratoire.





Champs thématiques suggérés lors des trois appels à projets

Les promoteurs peuvent soumettre des projets dans tous les champs thématiques qu'ils soient inscrits ou non dans la Politique nationale de la ruralité, et ce, lors de chacun des appels à projets.

Pour le premier appel à projets se déroulant à l'automne 2007, dix projets de laboratoire sont choisis.

Pour le deuxième appel à projets se déroulant entre mars et juin 2008, dix nouveaux projets de laboratoire sont choisis.

Pour le troisième appel à projets se déroulant de janvier à juin 2009, les cinq derniers projets de laboratoire sont choisis.

À titre d'exemples, les 15 champs thématiques suggérés dans la Politique nationale de la ruralité sont les suivants :

- La santé en milieu rural
- L'accueil, l'installation et l'intégration de nouvelles populations
- L'agriculture innovante de spécialité et de proximité
- L'école au cœur de la communauté rurale
- La nouvelle foresterie
- La culture et le patrimoine au cœur du développement rural
- Les milieux ruraux comme acteurs dans le domaine énergétique
- Le développement intégré des ressources en territoire rural
- La famille comme pierre angulaire de la vie collective
- L'environnement et le développement durable en milieu rural
- Les économies de proximité
- Les nouvelles technologies de l'information et de communication (TIC) et le développement rural
- Les nouvelles formes de services de proximité
- Les modèles de développement rural porteurs
- La communauté entrepreneuriale et l'entrepreneuriat collectif

Transfert des connaissances

L'un des objectifs de la mesure consiste à promouvoir le transfert des connaissances des laboratoires choisis d'abord vers les milieux qui en expriment le besoin – ce qui inclut l'appropriation du projet par le milieu qui le réalise – et, ensuite, vers l'ensemble de la ruralité québécoise. Ces transferts sur une base annuelle commencent à la seconde année de fonctionnement des projets de laboratoire, de manière à donner aux responsables le temps de progressivement les mettre en marche.

Deux types de transfert des connaissances sont envisagés :

- Ceux proposés par les promoteurs eux-mêmes : journée portes ouvertes, conférences, site Internet, etc.
- Ceux organisés par le Comité des partenaires de la ruralité ou par le MAMR : assemblées ou congrès annuels, séminaires, rencontres ou autres événements nationaux sur la ruralité.





Autres renseignements pertinents

La ministre du MAMR ne s'engage pas à retenir systématiquement un projet par champ thématique. Elle s'engage toutefois à retenir les meilleurs projets lors de chacun des appels à projets.

La subvention consentie pour chaque projet retenu est fixée en fonction des besoins réels pour la réalisation du laboratoire et pas seulement en fonction de la subvention maximale de 100 000 \$ par année. Par conséquent, il est possible que plus de 25 laboratoires soient retenus et soutenus au terme de la mesure mise en place.

Un projet non choisi lors d'un appel à projets peut être représenté subséquemment. Dans le même ordre d'idées, un projet non choisi peut être réalisé et soutenu en tout ou en partie par l'enveloppe des pactes ruraux ou par d'autres sources de financement.

Les projets de laboratoire doivent être réalisés en territoire rural. Toutefois, des collaborations rurales urbaines, ou avec des institutions ou organismes localisés en milieu urbain, sont possibles et souhaitables pour améliorer la qualité des projets, maximiser les retombées en milieu rural et réunir toutes les chances de réussite.

Les directions régionales du ministère des Affaires municipales et des Régions ont la responsabilité de diffuser dans chacune des régions l'information sur les laboratoires ruraux et, en collaboration avec les ministères concernés, membres des Conférences administratives régionales, elles offrent un suivi de l'expérimentation et un soutien technique s'il y a lieu. On peut obtenir les coordonnées des directions régionales à l'adresse Web suivante : www.mamr.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Ministère »; ou par téléphone au 418 691-2015.

Tous les projets de laboratoire retenus sont liés par un protocole d'entente avec le MAMR. Cette entente décrit les modalités du déroulement du projet, les responsabilités des parties ainsi que les conditions des versements des subventions assurant la réalisation du laboratoire.

La liste des projets retenus, leurs champs thématiques, leurs principaux paramètres, les subventions accordées et les coordonnées des promoteurs sont publics et accessibles sur le site Web du MAMR.

Une description non limitative des 15 champs thématiques établis dans la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 est présentée ci-après pour faciliter leur compréhension et pour démontrer la gamme des possibilités qu'ils recèlent.





Description des champs thématiques

La santé en milieu rural : l'exploration de modes de prévention, de livraison ou d'amélioration des services ou de l'état de santé en milieu rural à l'intention de l'ensemble des clientèles.

Jeunes, familles, travailleurs, adolescents, personnes âgées, personnes handicapées, etc. Exploration d'approches en matière d'éducation, d'évaluation, de prévention, de loisirs et d'activités physiques et culturelles, d'alimentation, de soins à domicile, de ressources dans la communauté et dans la MRC.

L'accueil, l'installation et l'intégration de nouvelles populations : les approches de renouvellement des populations face aux diverses clientèles, tels les jeunes, les jeunes familles, les travailleurs, les migrants et les immigrants, etc.

En fonction des problèmes ou des différentes situations démographiques du Québec rural, élaborer des approches portant sur le renouvellement des populations, à partir du maintien des populations en place, du retour des jeunes, de l'installation des familles, de l'immigration, de la réponse au besoin de main-d'œuvre sur le territoire, du remplacement des entrepreneurs, professionnels et travailleurs spécialisés prenant leur retraite, de la recherche de solutions concrètes à l'augmentation des coûts lors de l'installation en milieu rural, etc.

L'agriculture innovante de spécialité et de proximité : la mise en valeur des potentiels et des savoirs, la promotion des productions de spécialité; une mise en marché inventive.

Poursuivre la recherche d'une agriculture innovante et occuper le territoire par la conception d'activités de production qui mettent en valeur les ressources humaines et naturelles disponibles en territoire rural : identification des potentiels; recherche et développement de produits sur une base individuelle ou collective; agriculture à petite dimension; mise en marché par circuits courts; mise à profit des caractéristiques climatiques et de la qualité des sols, des savoir-faire et du patrimoine; jumelage avec d'autres territoires et communautés qui ont développé des savoirs particuliers au Québec et à l'étranger; réponse aux besoins spécifiques de clientèles ethniques ou autres; production agricole à des fins nutraceutiques, d'aliments fonctionnels, etc.

L'école au cœur de la communauté rurale : son rôle au centre du développement socioéconomique et culturel de la communauté.

L'école est un équipement collectif qui peut jouer un rôle important dans l'identification à la communauté et dans le développement socioéconomique et culturel de celle-ci : éducation et formation en fonction des réalités locales, formation à distance et branchement de l'école à un réseau, fonction culturelle et récréative de l'école, fonction communautaire et économique, relation intergénérationnelle, développement du sentiment d'appartenance des jeunes à leur communauté, etc.

La nouvelle foresterie : exploration de la polyvalence de la forêt, de la mise en valeur de l'ensemble des potentiels et en particulier des produits forestiers non ligneux.

La mise en valeur de l'ensemble des caractéristiques de la forêt d'un territoire rural pour le mieux-être socioéconomique de sa population : connaissance des ressources du territoire et de ses potentiels; exploration du champ des produits forestiers non ligneux; valeurs ajoutées aux productions et élargissement de la gamme des possibilités d'utilisation de la ressource;





utilisation du territoire à des fins de loisirs, de tourisme et de culture; préservation des milieux forestiers remarquables; prise en compte de la forêt dans l'équilibre écologique du territoire; utilisation de la biomasse à diverses fins; etc. La nouvelle foresterie, c'est aussi l'exploration des modes de gestion du territoire forestier et de ses ressources et du rôle des communautés dans cette gestion.

La culture et le patrimoine au cœur du développement rural : la mise en valeur des caractéristiques culturelles, patrimoniales et historiques des milieux comme levier économique et social.

C'est aussi aux fins de la valorisation de l'image des communautés rurales. Chacune d'elles dispose de caractéristiques culturelles, patrimoniales et historiques qui représentent des potentiels importants pouvant servir comme nouveau levier économique et social. Ces caractéristiques peuvent faire partie de la stratégie de développement durable d'un territoire donné par la détermination des pratiques matérielles et immatérielles, des savoirs et savoir-faire, des attraits, produits, artisans et artistes, monuments et bâtiments, traits historiques, productions et équipements culturels. Cela sert à renforcer le sentiment d'appartenance local et régional tout en favorisant la diversité économique et culturelle et le développement durable de ces ressources spécifiques. Ces dernières peuvent se transposer en attraits touristiques, en activités récréatives, ou encore, en projets d'entreprises individuelles et collectives.

Les milieux ruraux comme acteurs dans le domaine énergétique : la ruralité comme lieu pour développer de nouvelles possibilités énergétiques – biomasse, biocarburants, énergie verte, etc.

Dans l'optique du développement de filières énergétiques courtes entre les lieux de production de la matière première et ceux de la transformation et de la consommation, envisager la ruralité comme un territoire pour développer de nouvelles sources d'énergie alternative : biomasse, biocarburants, énergie verte, etc. L'augmentation des coûts de l'énergie et les hausses prévisibles des prochaines années font du territoire rural un lieu idéal pour ce faire. La production de biocarburants ou de biodiesel à partir de productions d'huiles végétales représente une formidable perspective : remplacement du diesel et du mazout pour véhicule routier ou de ferme, pour le chauffage des résidences et des serres, pour la production acéricole, etc.

Ce champ thématique accueille une sphère inédite d'activités permettant de substituer des produits importés, de développer une nouvelle économie de proximité et d'augmenter l'autonomie énergétique des communautés rurales. Ce champ concerne aussi la valorisation non alimentaire des produits agricoles (l'énergiculture) et s'ouvre à d'autres potentiels du territoire rural : éoliennes, énergie solaire, biomasse, microbarrage, production de fibres, caractère multifonctionnel des ressources, substitution énergétique par des sources d'énergie renouvelable ou par des modes de production et de consommation responsables.

Le développement intégré des ressources en territoire rural : appropriation et approche intégrée de mise en valeur de l'ensemble des ressources de la terre, de la forêt, des paysages, de la faune, de l'eau et du patrimoine naturel et bâti.

Cela fait référence à la notion de multifonctionnalité des territoires. Les communautés rurales peuvent compter sur des ressources naturelles et humaines variées et sur un éventail d'organisations locales engagées dans l'organisation de la vie communautaire. Lorsqu'il est





question de renouveau rural et de diversification de l'économie, la majorité des milieux ruraux disposent déjà d'une base de services, d'activités, d'équipements et d'emplois. Pour compléter ces acquis, ils peuvent aussi mettre à profit la créativité de leurs populations ainsi que ce qui les caractérise en matière culturelle et patrimoniale et ce qui les favorise par rapport aux ressources naturelles et à leur transformation.

La nouvelle ruralité se résume à une mise à contribution de plusieurs avantages et particularités qui viennent renforcer le tissu social et économique d'un milieu. Dans ce contexte, les communautés sont amenées à porter un regard neuf sur les différentes dimensions de leur vie communautaire : les relations sociales, l'emploi, le portrait des services et des entreprises du territoire, les équipements, les activités et événements de toute nature, etc. Avec une meilleure évaluation de ce qui compose chaque communauté, il est plus facile d'améliorer la situation et, le cas échéant, de faire face à l'adversité.

La famille comme pierre angulaire de la vie collective : prise en compte de la place de la famille sous ses diverses formes au cœur de la communauté, des jeunes et des personnes âgées, des liens intergénérationnels, des services, activités et infrastructures adaptés aux besoins des familles, de la promotion des cadres de vie facilitant la vie familiale, etc.

Travailler au cadre de vie et miser sur la qualité de vie pour maintenir et attirer des familles; réfléchir à la place que doivent occuper les jeunes et les personnes âgées, aux liens intergénérationnels, à l'offre résidentielle, etc.; promouvoir des milieux de vie offrant un éventail de services et d'activités socioculturels, d'éducation et de formation, qui facilite la vie familiale, la conciliation travail-famille, etc.

L'environnement et le développement durable en milieu rural : modèle et stratégie locale de développement liés au respect et à la mise en valeur des caractéristiques environnementales et de la diversité biologique d'un territoire.

En relation avec l'Agenda 21, envisager ce champ à partir d'une vision écologique. Ainsi, considérer dans la réflexion l'aménagement du territoire et la mise en valeur des paysages, des terres, des forêts, des cours et plans d'eau, des espaces naturels remarquables, les stratégies de gestion des déchets et de recyclage, la révision des modes de production agricole, forestière, touristique, manufacturière et commerciale; s'interroger sur les modes de consommation et de transport des citoyens, des entreprises et des autres organisations; examiner l'habitat, la gestion du territoire, la santé des groupes de citoyens, la gestion et le recyclage des déchets.

Les économies de proximité : recherche de modèles de développement fondés sur les liens de confiance, l'achat local, les circuits économiques courts et sur ce que le milieu peut le mieux contrôler.

Les milieux ruraux sont les premiers responsables de leur développement et de la pérennité de leur milieu de vie. Les solutions à leurs problèmes se manifestent rarement de l'extérieur et la mondialisation de l'économie vient en exacerber les pressions. Ce champ thématique vise à favoriser une reconquête des marchés locaux et régionaux pour et par des produits, services et partenariats d'affaires qui proviennent des milieux ruraux et qui sont contrôlés par eux. Pour développer une économie de proximité, les communautés rurales peuvent expérimenter leur propre modèle de développement en se fondant sur les liens de confiance, l'achat local et les circuits économiques courts.





Les activités qui génèrent une économie de proximité visent d'abord ceux qui habitent le territoire et constituent ce que le milieu peut le mieux contrôler. Quelques exemples : la valorisation des produits et savoirs locaux en misant sur les contacts directs entre producteurs et consommateurs; la promotion de pratiques, productions et modes d'échanges entre entreprises par une meilleure diffusion de l'information quant aux besoins de chacun; la valorisation des commerces et artisans locaux; la recherche de diverses variantes d'une agriculture soutenue par la communauté; les réseaux d'entraide et les pratiques solidaires de proximité; la promotion de l'occupation du territoire par la production locale; les approches de commercialisation des produits et services locaux; etc.

Les nouvelles technologies de l'information et de communication (TIC) et le développement rural : utilisation innovante de ces nouveaux outils en développement rural pour l'offre de services, pour les nouvelles activités économiques, culturelles et communautaires, pour l'emploi et l'installation de nouvelles populations.

Dans la mesure où les services sont d'une qualité équivalant à ce qui s'offre en milieu urbain, le branchement des territoires ruraux et l'utilisation des nouvelles technologies de communication peuvent s'avérer des outils nouveaux et précieux en développement rural, tant sur le plan des services de proximité que sur le plan des activités économiques, culturelles et communautaires. L'intégration efficace de ces technologies n'est pas évidente, car il s'agit d'un domaine où tout est à découvrir et à expérimenter. Un milieu branché qui intègre bien cette technologie se donnera la possibilité de jouer directement sur l'échiquier mondial à partir du milieu local tout en améliorant la qualité de vie des populations. Il s'agit ici de bien comprendre l'étendue des potentiels qu'offre l'accès technologique et d'en faire profiter une collectivité. Cela signifie : disposer d'un portrait précis du bilan technologique local et des capacités d'utilisation des citoyens et des diverses entreprises et organisations; connaître leurs besoins et les accompagner dans une démarche d'appropriation maximale des outils technologiques à leur disposition.

Les nouvelles formes de services de proximité : l'exploration d'approches pour offrir des services publics et privés variés et de qualité dans des communautés à faible population répartie sur un vaste territoire.

Quelques exemples : l'intégration de plusieurs services sous une même enseigne, l'approche de coopérative de solidarité, ou de travailleurs en santé, en distribution alimentaire, en services spécialisés aux citoyens, en transport communautaire, etc.

Les modèles de développement rural porteurs : relance et renouvellement de la socioéconomie rurale en misant sur le partenariat local, la concertation, la mobilisation, l'animation et la connaissance approfondie des populations.

Certaines communautés rurales ont pu améliorer ou renouveler leur situation socioéconomique en misant sur des approches de développement originales fondées sur la démocratie participative, la formation à la citoyenneté, le renforcement des appartenances, l'entrepreneuriat collectif, la concertation et le partenariat des gens d'affaires, ainsi que le développement des complémentarités entre communautés et l'exploration de nouveaux modèles de développement pour assurer la pérennité des communautés à faible population répartie sur un vaste territoire. D'autres milieux ont utilisé pour leur part leur enveloppe du





pacte rural de première génération pour favoriser une forte valeur ajoutée dans les retombées : allongement de l'enveloppe, financement multipartite, projets ciblés en fonction des retombées, etc. Enfin, d'autres communautés rurales ont pu relancer l'intégration de plusieurs de leurs services sous une même enseigne par l'intermédiaire de coopératives de solidarité ou de travailleurs dans les domaines de la santé, de la distribution alimentaire, des services spécialisés aux citoyens, du transport communautaire, etc.

La communauté entrepreneuriale et l'entrepreneuriat collectif : en l'absence d'entrepreneurs individuels, la communauté assume ce rôle pour résoudre les problèmes qui se présentent et pour combler les besoins.

Dans plusieurs milieux, la présence d'entrepreneurs individuels est limitée ou absente et tout renouveau rural doit passer par un engagement de la communauté. Ainsi, on parle d'entrepreneuriat collectif quand combler des besoins ciblés présente des problèmes et qu'on s'unit afin de les résoudre : accueil de population, projet résidentiel, installation de services demandés par la population (épicerie, boulangerie, etc.), création de services et d'emplois, évaluation des besoins en matière de relève ayant pour but de faire entrer les communautés rurales dans un processus de changements visant leur pérennité sur de nouvelles bases.

Cette situation peut toucher davantage les territoires dévitalisés qui veulent entreprendre des démarches de revitalisation. Ainsi, une MRC peut envisager d'offrir un soutien et un accompagnement particuliers en vue d'une relance axée sur une démarche organisée et continue selon des modèles pouvant couvrir divers aspects : inventaire et connaissance intime des ressources humaines, naturelles et culturelles du territoire, animation, mobilisation et accompagnement technique des communautés, stratégie de développement durable, détermination de projets porteurs et soutien particulier requis, appui des institutions et organisations de la MRC et de la région, etc.



Une lettre d'intention de dépôt d'un projet doit être présentée sur une seule page par les promoteurs de projets. Ils doivent la faire parvenir à la date prescrite à la direction régionale du MAMR de leur région. On peut obtenir les coordonnées des directions régionales à l'adresse Web suivante : www.mamr.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Ministère »; ou par téléphone au 418 691-2015.

Les promoteurs sont priés de remplir le formulaire ci-après (ils peuvent aussi le télécharger à partir du site Web du MAMR). Ce faisant, ils indiquent leur volonté d'inscrire leur projet lors du prochain appel à projets.

Le porteur du projet (le promoteur)
Organisme :
Adresse du siège social :
Composition :
Partenaires pressentis :
Le projet de laboratoire
Champ thématique retenu :
Objectifs poursuivis :
Courte description du projet :

En quoi le projet répond-il à la définition d'un laboratoire?
Territoire visé :
Durée du projet :
Plan préliminaire de financement :

Rappel des dates de dépôt des lettres d'intention

Premier appel à projets pour les 10 premiers projets de laboratoire

- *Lettre d'intention : 19 octobre 2007*

Deuxième appel à projets pour 10 autres projets de laboratoire

- *Lettre d'intention : 1^{er} mars 2008*

Troisième appel à projet pour les cinq derniers projets de laboratoire

- *Lettre d'intention : 5 janvier 2009*

Une fiche de présentation de projet – en huit pages et moins, excluant les annexes – doit être remplie par chaque porteur de projet (le promoteur), qui a précédemment inscrit son intention de présenter un projet. Le porteur de projet doit la faire parvenir à la date prescrite à la direction régionale du MAMR de sa région. On peut obtenir les coordonnées des directions régionales à l'adresse Web suivante : www.mamr.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Ministère »; ou par téléphone au 418 691-2015.

Section 1 – Information sur le projet

Titre du projet

Description du projet

Plan opérationnel de mise en œuvre du projet et son déroulement selon la durée

Budgets du projet : *pro forma* sur la durée du projet

Préciser en quoi l'aide du MAMR est nécessaire à la réalisation du projet
Retombées du projet sur le développement des communautés rurales où se déroule le laboratoire, en particulier pour les municipalités dévitalisées, s'il y a lieu.

Rappel des dates de dépôt des projets

Premier appel à projets pour les 10 premiers projets de laboratoire

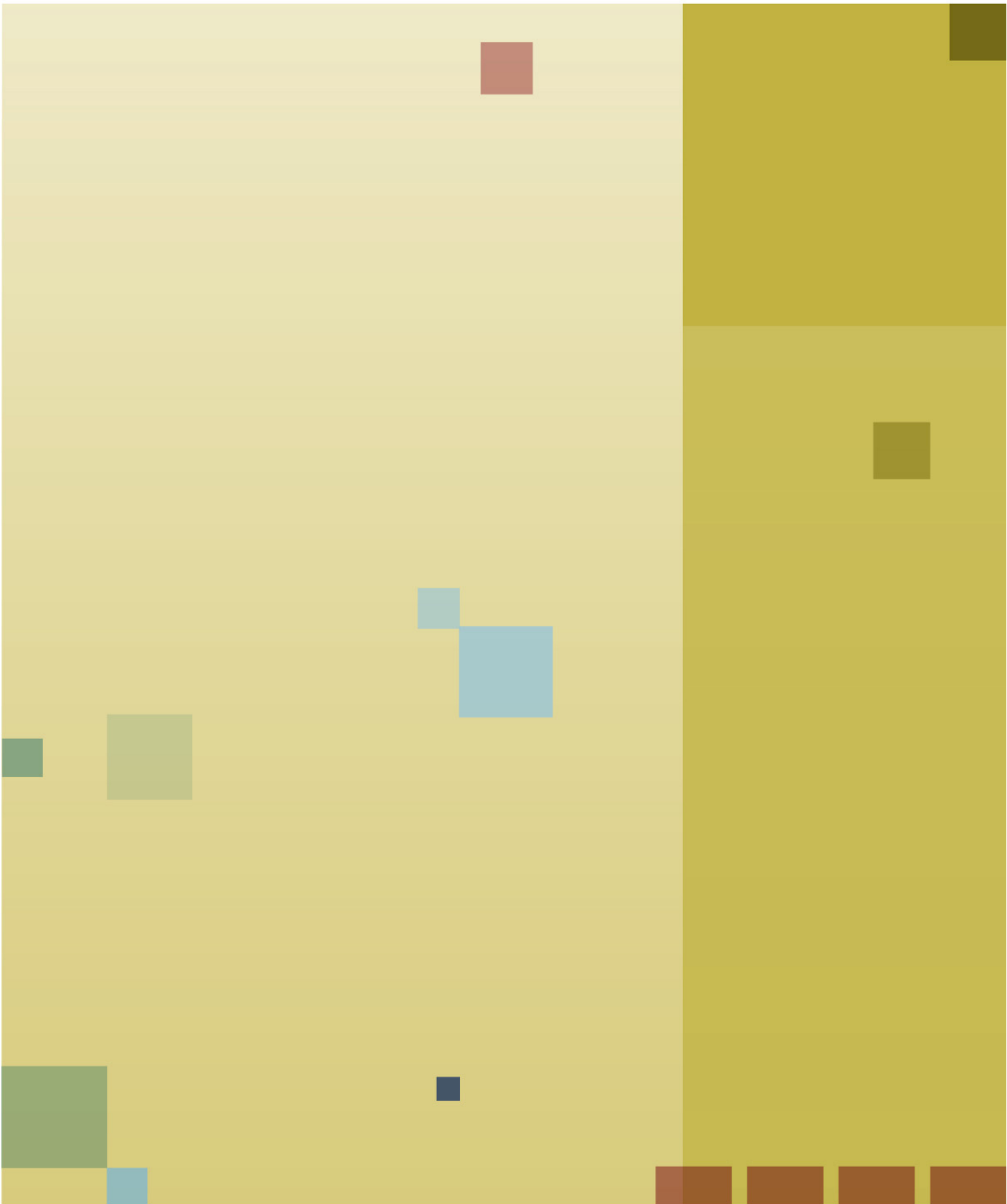
- *Dépôt du projet : 28 décembre 2007*

Deuxième appel à projet pour 10 autres projets de laboratoire

- *Dépôt du projet : 1^{er} mai 2008*

Troisième appel à projet pour les cinq derniers projets de laboratoire

- *Dépôt du projet : 15 février 2009*



*Affaires municipales
et Régions*

Québec

